Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 035-213502214-20260114-2026008-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Pléchâtel

Séance du 14/01/2026

Date de la convocation
07/01/2026

Date d'affichage
07/01/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 22
Présents : 17
Votants : 18

A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2026 et le 14 Janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. BOURASSEAU Eric, Maire, Mme ADAM Marie-France, Mme BLANDIN Pauline, M. BRIZARD Philippe, Mme CHEVALIER Annick, M. DALIGAULT Etienne, M. DENIS Bernard, M. FERRE Alain, M. GAUCHER Cyril, Mme GUEGAN Julie (a rejoint l'assemblée à 20h15), M. GUILET Stéphane, M. HAMON Joël, Mme MARCHAND Morgane, Mme MOUAZAN Régine, Mme PERCHER Christine, Mme SAULNIER Elise, Mme TEILLARD Stéphanie

Excusés ayant donné procuration : Mme ANIZON Marie-Cécile à Mme TEILLARD Stéphanie, M. HELIAS Patrick à Mme MOUAZAN Régine
Excusés : Mme DRENIAUD Stéphanie, M. FALIGUERHO Hugues, M. NICOLAS-LE BERRE Erwan

M. HAMON Joël a été élue secrétaire

Numéro de la délibération : 2026008
Objet de la délibération : Acquisition des deux ailes du Prieuré

Monsieur le Maire indique que, à plusieurs reprises, les conseillers ont constaté que des dégradations apparaissaient sur les deux ailes du Prieuré qui appartiennent actuellement à des investisseurs privés. Ces derniers ont abandonné les projets de réhabilitation qu'ils avaient entamés et ont fait savoir à la Commune qu'ils seraient vendeurs de ces bâtiments au prix de 150 000 €. Monsieur le Maire indique qu'il restait quelques points d'amiante dans le bâtiment qui avait été curé par les investisseurs (aile Sud).

Lors de la séance du 3 novembre 2025, le Conseil Municipal a décidé de faire une offre d'achat au prix soit à 150 000 €, sous réserve que les investisseurs privés aient enlevé l'amiante encore présente dans l'aile Sud.

Les parcelles concernées par cet achat sont les suivantes : parcelles AB 754, 755, 756 (volumes 3 et 4 conformément au plan annexé à la présente délibération), 760, 821, 822, 825

Après délibérations, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'acquérir les parcelles citées ci-dessus pour un montant total de 150 000.00 € auquel s'ajouteront les frais de bornage et de notaire. Monsieur le Maire est autorisé à effectuer l'ensemble des démarches se rapportant à cette affaire.

Pour copie conforme.
Le / la secrétaire de séance,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 21/01/2026